REVUE DE PERTINENCE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Permettre à l'animateur et aux membres des groupes de projet d'Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) :

D'acquérir les méthodes de conduite de projet adaptée à l'EPP ;

De concevoir, formaliser puis mettre en œuvre de façon autonome un dispositif d'évaluation des pratiques professionnelles ;

De déployer autant que nécessaire, les projet de revue de pertinence des soins ;

D'extraire des projets d'EPP, des propositions d'actions correctives regroupées dans un plan d'actions ;

De mettre ce dispositif en conformité avec les exigences de la certification, puis de le valoriser lors de la visite ;

Enfin, de satisfaire l'objectif *2.4 Les équipes évaluent leurs pratiques notamment au regard du suivi des résultats cliniques de la patientèle*, les critères et les éléments d'évaluation qui lui sont associés;

DURÉE

La durée de la formation sera adaptée sur demande et en fonction du nombre de groupes de projet à former de 2 à 5 journées ;

Elle pourra être adaptée selon qu'elle sera isolée ou associée à un ou d'autres programmes d'évaluation, traceurs, etc. ;

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE DÉTAILLÉ

1 – PRÉAMBULE

Rappel concis des bases méthodologiques de la démarche qualité, sécurité, évaluation et certification ;

Rappel des exigences de la certification en matière d'évaluation des pratiques, évaluation au sein des patients traceurs et des parcours patient, des prises en charges diagnostiques et thérapeutiques ;

Présentation des principes et des bases méthodologiques de l'évaluation des pratiques professionnelles ;

---

2 – FORMATION MÉTHODOLOGIQUE

Actualisation de la politique institutionnelle d'EPP et du plan d'évaluation associé ;

Organisation du choix des thèmes d'EPP en relation avec les processus et thématiques : revue des projets achevés, des projets en cours, des projets en attente de déploiement, et actualisation du plan d'évaluation en conséquence ;

En fonction des pratiques évaluées, choix des méthodes et des outils, mise en place de la revue de pertinence en conformité avec le critère *3.7-01 L'établissement pilote des revues de pertinence des pratiques ;*

Initialisation du projet, méthode de conduite de projet ;

Formation à l'analyse de la documentation technique de la pratique choisie (recommandations de bonnes pratiques, procédures écrites, autres publications) ;

Présentation des méthodes et des outils de l'EPP préconisés par la HAS ;

---

3 – FORMATION ACTION

Mise en place du projet : élaboration et formalisation du système d'évaluation (descriptif de projet), collecte des données (grille de recueil des données), traitement et exploitation, déploiement du KIT EPP ;

Formation des professionnels à la mise en œuvre du projet, à la collecte, au traitement, à l'analyse et l'exploitation des données ;

Formalisation du rapport d'évaluation comportant des propositions d'actions correctives ;

Précisions sur l'importance de la présentation des travaux, et des préconisations qui en découlent, aux professionnels concernés ;

Programmation et conduite de l'évaluation suivante pour valider les actions entreprises et prouver l'amélioration obtenue ;

Actualisation du tableau de bord des projets d'EPP (plan d'évaluation) ;

Poursuite et suivi du déploiement et de la mise en œuvre des projets, puis des actions correctives en découlant ;

Valorisation du système d'évaluation mis en place et des améliorations obtenues lors de la visite ;

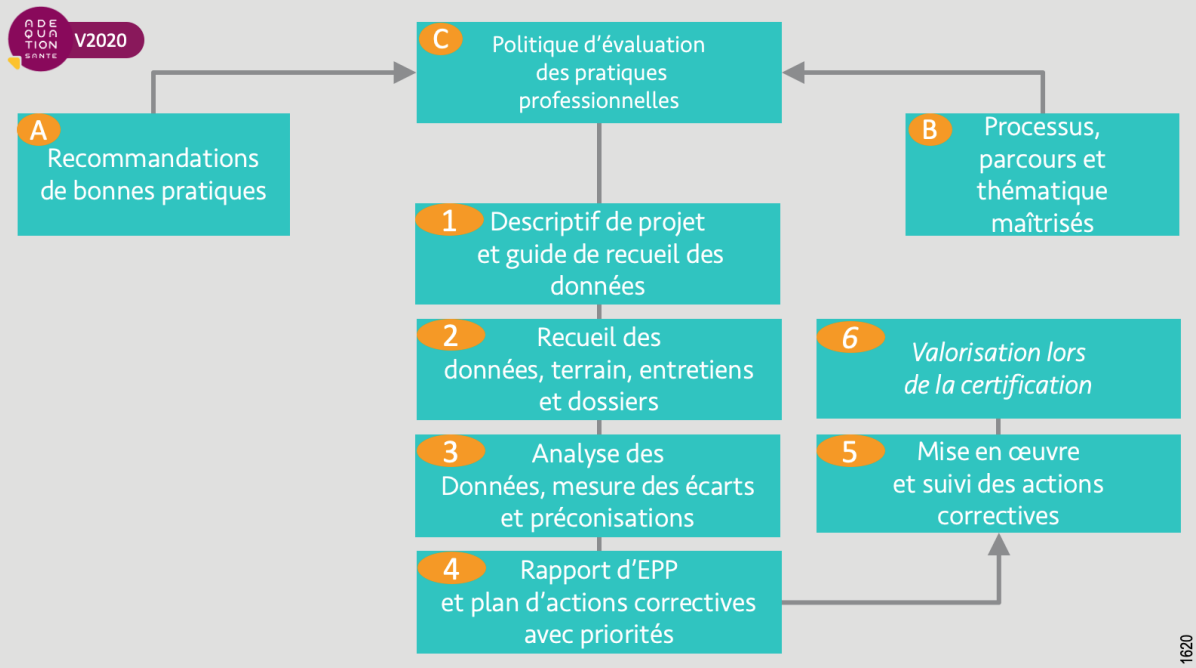

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentation méthodologique concise, illustrée d'exemples pratiques issus de l'activité des établissements de santé ;

Mise en situation et recours aux méthodes et outils préconisés par l'HAS ;

Formation pratique de l'animateur du projet et de son équipe ;

Fourniture aux participants du KIT documentaire EPP ;

Le dispositif pédagogique sera adapté autant que nécessaire aux acquis, aux besoins des participants en termes de durée, de méthode et de programme pédagogique ;

SUPPORTS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cartographie des connaissances ;

Présentation animée (PowerPoint) ;

Support de prise de notes structurées associé à la présentation pédagogique ;

Documentation technique de référence, dossier d'EPP (modèles & formulaires) ;

Exemples et supports électroniques réutilisables ;

Remise de la documentation produite en séance ;

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Écoute et prise en compte des acquis des participants préalables à la formation ;

Écoute et prise en compte des attentes des participants au début de la formation (principe du DPC) ;

Écoute active des participants tout au long du programme et adaptation aux demandes exprimées ;

Évaluation « à chaud » des acquis et de la satisfaction des participants et du commanditaire au terme de la formation ;

Évaluation à 6 mois / 1 an, des acquis de la formation et de la mise en œuvre effectives de ces méthodes et outils proposés ;

PRÉREQUIS

Être un acteur historique de l'évaluation des pratiques professionnelles et avoir contribué à la dernière certification, est de nature à cautionner le caractère continu de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins au bénéfice du patient.

PUBLIC

L'équipe soignante conformément de l'objectif *2.4 Les équipes évaluent leurs pratiques notamment au regard des résultats cliniques de la patientèle ;*

Animateur du projet d'EPP institutionnel ou référent EPP ;

Animateurs et membres des groupes projet ;

Responsable qualité et coordonnateur des risques pour le soutien méthodologique et logistique ;

BUDGET PÉDAGOGIQUE

Le budget pédagogique sera établi sur demande en fonction de la durée et de la densité du programme requis par l'établissement.

Siège social / Région sud
54 rue Saint Ferréol
13 001 Marseille

04 91 75 75 75

Région Nord
20/22 avenue du Général Sarrail
78 400 Chatou

contact@adequationsante.com